

A R R E T E

Le Ministre de la Culture et de la Communication

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913;

VU les décrets n° 2002-898 du 15 mai 2002, relatifs aux attributions du Ministre de la Culture et de la Communication;

VU le décret n°94-87 du 28 janvier 1994 relatif aux compétences de la V° section de la Commission supérieure des monuments historiques;

VU l'avis de la commission supérieure des monuments historiques (5ème section) du 9 octobre 2003;

VU le décret du 23 décembre 2004 portant délégation de signature (direction de l'architecture et du patrimoine);

VU la lettre d'adhésion au classement de l'orgue de Jean-François Fiorucci, Prieur de la confrérie des Pénitents Bleus – président de la Société du Saint-Sépulcre en date du 3 février 2005;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDERANT que la conservation de l'orgue de tribune de l'église du Saint-Sépulcre à NICE (Alpes-Maritimes) présente un intérêt public au point de vue de l'histoire de la musique en tant que témoin de l'évolution de la facture instrumentale au 19^e siècle, attribué à Valoncini Père & Fils ;

A R R E T E

Article 1er - L' objet mobilier – immeuble par destination - ci-après désigné est classé parmi les monuments historiques :

Région PROVENCE-ALPES-COTE-d'AZUR

06 – Alpes-Maritimes – NICE - église du Saint-Sépulcre – chapelle des Pénitents Bleus – Orgue, attribué à VALONCINI Père & Fils. vers 1870.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune pour son information, au propriétaire, et intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 14 AVR. 2005

Pour le Ministre et par délégation,

Pour le directeur de l'architecture et du patrimoine
le directeur-adjoint de l'architecture et du patrimoine,

POUR AMPLIATION

Le Chef du Bureau de la Conservation du
Patrimoine mobilier et instrumental

Judith KAGAN



François BRAIZE